

CHARTRE DU SERVICE D'AMBULANCES DES VALLEES NEUCHATELOISES

Mission

Le service d'ambulances des vallées neuchâteloises assure toutes les missions d'un service d'ambulances, soit :

- Les prises en charge primaires, sur le lieu même de l'événement ;
- Les transferts inter-hôpitaux.

De par son positionnement géographique et les directives en vigueur, le service est engagé par le 144 pour les missions primaires en fonction de la proximité et prioritairement pour les missions secondaires depuis la base de Malvilliers.

Vision

Grâce à ses valeurs et ses spécificités, le service d'ambulances des vallées neuchâteloises, par ses collaboratrices et ses collaborateurs, ses cadres et sa direction, travaille avec efficacité et motivation, dans un cadre financier et réglementaire donné, afin de s'adapter aux changements attendus ou inopinés.

Chacun connaît les objectifs à long terme, y adhère et participe activement à leur réalisation.

L'amélioration permanente des prestations motive les actrices et les acteurs à collaborer au but commun.

Nos qualités, reconnues par tous les partenaires, participent à l'amélioration constante du dispositif préhospitalier neuchâtelois, faisant de notre service un interlocuteur fiable et écouté, y compris au-delà des frontières cantonales.

Valeurs

L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, qu'il soit administratif, logistique, sur le terrain ou dans la direction, met le **patient au centre** de ses préoccupations.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour garantir la **qualité** et la **sécurité des soins**, ce qui se traduit par un esprit d'**innovation** et d'**audace**, des démarches concrètes de **prévention** et de **promotion de la santé** ainsi qu'une volonté de **remise en question** et de **formation**, en l'**absence de jugement**.

Pour répondre à cette promesse, les collaboratrices, les collaborateurs et la direction du service d'ambulances des vallées neuchâteloises s'engagent à favoriser *activement* la **satisfaction personnelle** grâce à :

- Un **esprit d'équipe positif**, passant par l'**entraide**, la **collaboration** et le **respect**, que cela soit envers les patients, les partenaires, mais aussi la direction envers le personnel, ce dernier envers leur direction et les collaboratrices et les collaborateurs entre eux ;
- La **responsabilité** de toutes et tous, passant par la **maturité**, gage d'**autonomie**, de **professionnalisme** et d'**esprit d'initiative**, dans le **respect du cadre**.

La présente chartre a été construite en date du 25 mars 2022 par des personnes qui voyaient du sens à ce qu'elles faisaient (voir photos au verso).

Ainsi, en signant la présente chartre, chaque collaboratrice ou chaque collaborateur s'engage à la respecter en ayant conscience des obligations que cela implique.

Val-de-Ruz et Val-de-Travers, le

Nom, prénom et signature

